

Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 17 septembre 2022 à 10h
Lieu : Saint Barthélémy, Salernes

Rapport d'activités 2020/2022.

1. Activité de l'association depuis notre dernière AGO du samedi 20 juin 2020.

Comme beaucoup d'association, notre activité a été impactée par la crise sanitaire due au covid 19.

Il nous a été impossible d'envisager le moindre évènement en direction des citoyens.

Nous avons maintenu cependant une activité interne régulière d'analyse des informations sur tous les domaines liés à l'eau et sa gestion, notamment l'analyse des informations obtenues grâce à notre présence dans le conseil de gestion de la régie publique communautaire et la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

Le collège administrateur s'est réuni :

- à quatre reprises durant le dernier trimestre 2020.
- à six reprises durant l'année 2021.
- A six reprises durant le premier trimestre 2022.

Le lundi 28 mars 2022 nous avons eu le plaisir d'accueillir Mr. Georges OLIVARI, Président de la Maison de l'Eau de Barjols. Il nous a exposé le fonctionnement et les objectifs de la maison régionale de l'eau de Barjols.

A noter que depuis septembre 2021 nous bénéficions de la salle de réunion du "Cantoun des Ancians" à Lorgues tous les 4^{ème} lundi de chaque mois, notre siège administratif étant situé à Lorgues.

Cela ne nous empêche pas d'organiser des réunions décentralisées dans d'autres communes de DPVa.

2. Notre participation à la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) de DPVa. (L'association est représentée par Gérard Toussan)

Depuis janvier 2020, nous avons participé aux cinq réunions de CCSPL. Le 29 septembre 2020, le 26 mai 2021, le 10 septembre 2021, le 25 octobre 2021 et le 9 juin 2022.

Toutes n'ont pas traité des services de gestion de l'eau potable et de l'assainissement mais nous ont permis d'être informés sur les rapports d'activités des services :

- du Tourisme.
- des Transports.
- du traitement des Déchets.

En ce qui concerne les deux réunions au cours desquelles le service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif ont été abordés, nous avons pu obtenir certaines informations sur lesquelles nous avons pu exprimer nos points de vue.

- Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RAPQS) 2021. Celui-ci comporte un certain nombre d'imperfections et d'erreurs dont nous allons demander la correction.
- Le choix du mode de gestion des services d'eau potable et d'assainissement collectif de la Commune de Trans en Provence. Nous avons validé la décision du conseil municipal de Trans en Provence et du conseil d'exploitation de la régie publique communautaire de DPVa, d'intégrer la commune de Trans en Provence dans la régie alors que celle-ci était en fin de contrat avec le délégataire privé SAUR.
- Le choix du mode de gestion des services d'eau potable et d'assainissement collectif de la Commune de Flayosc. Nous nous sommes abstenus sur la décision du conseil municipal de Flayosc et du conseil d'exploitation de la régie publique communautaire de DPVa, de signer pour la commune de Flayosc, un nouveau contrat de Délégation de Services Public (DSP) de cinq ans et six mois, date d'échéance 30 juin 2028. Nous aurions préféré une intégration dès 2023 de Flayosc dans la régie publique communautaire.

Globalement nous jugeons positif notre présence et participation à la CCSPL.

3. Notre participation au Conseil de Gestion de la Régie Communautaire.

(L'association est représentée par François Dehlinger.)

Le 1er janvier 2020 la régie communautaire et son conseil de gestion ont été mis en œuvre.

Au sein de ce conseil nous avons, ainsi que 3 autres associations ou organismes, un siège.

Le conseil a été réuni 9 fois depuis sa création et nous avons été présent à toutes les séances, contrairement à certaines associations qui ne sont jamais venues ou très rarement.

Étant membres de plein droit, nous ne sommes pas contents de faire de la figuration, nous avons participé aux débats dans un esprit constructif et en défendant les intérêts de ceux que nous représentons c'est à dire les abonnés.

N'étant pas représentant d'une commune en particulier, nous avons une certaine liberté d'expression pour mettre sur la table des sujets qui peuvent fâcher certains Maires, notamment l'organisation comptable (les cagnottes) en prêchant la solidarité inter communale.

L'unification au sein de la régie des tarifs de branchements AEP et EU ainsi que des tarifs de prestations complémentaires et notamment des vols d'eau (pb que nous avons soulevé) peut être considéré comme une avancée importante dans la mise en place de la Régie.

Nous veillons à ce que les prix soient réalistes.

Nous nous sommes toujours opposés à l'indexation des tarifs en arguant que la régie n'est pas une DSP et que les tarifs doivent être établis pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Lors de la dernière réunion j'ai de nouveau insisté pour la Régie ait un site internet, régulièrement lorsque le contexte s'y prête je demande à supprimer les cagnottes au titre de la solidarité et de la simplification de la gestion budgétaire.

L'objectif que nous défendons c'est la Régie et sa réussite.

Cela nécessite de créer, ex nihilo, une entreprise avec au départ un handicap qui est la reprise des personnels transférés des communes anciennement en régie.

Il ne faut pas perdre de vue que si la Régie échoue, la solution DSP aura devant elle un boulevard et nous aurons œuvré contre nos intérêts.

La Régie est un nouveau né qu'il faut amener à l'âge adulte, à nous de participer à son développement et surveiller son éducation afin qu'elle devienne ce que nous ambitionnons.